

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-27 du 1^{er} juin 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants aux assemblées générales et aux assemblées spéciales de la SPL SORGEM Services et Territoires

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents et représentés : 26 Absent(s) excusé(s) : 1 Date de la convocation : 19 mai 2026 (Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)	L'An deux mille vingt-six le 1^{er} juin, à 20h30, le Conseil Municipal de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire. <u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Mesdames, Messieurs, LEGUICHER Fabienne, KLEIN Jérémie, PFEIFFER Nathalie, MARIOLLE Mathieu, DEMEILLET Audrey, BIRNAUT Pierre-Yves, DE CORDIER MELE Clothilde, PFEIFFER Jérôme, GLORON Delphine, POULIN Jean-Claude, ROMAIN Odile, SOULLARD Jacques, CAUVIN François, LAMIRAULT Philippe, BATIFOIS Delphine, BERNARDO Carole, DEMARQUE Michaël, LABBÉ Benoît, AWAD BESSAM Malika, GONCALVES Olivia, FOUCAULT Virginie, MEIER Laëtitia, TREMBLAY Emilie, BŒUF Thibault, <u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> : Madame CASTANIA Lise a donné procuration à Madame de CORDIER MELE Clothilde, Monsieur PEREIRA David a donné procuration à Monsieur BŒUF Thibault, <u>ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ</u> : Monsieur GRESSIER Patrick
--	--

M. MARIOLLE Mathieu est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104577-20260601-DEL26_27-DE

DÉLIBÉRATION n° 2026-27 du 1^{er} juin 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants aux assemblées générales et aux assemblées spéciales de la SPL SORGEM Services et Territoires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-29 en date du 23 juin 2025 relative à l'adhésion de la commune à la SPL SORGEM Services et Territoires,

VU la délibération n°2025-41 en date du 06 octobre 2025 relative à la désignation des représentants de la commune au sein de la SPL SORGEM,

CONSIDERANT le renouvellement de l'assemblée délibérante aux termes des municipales 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la désignation de nouveaux représentants de la commune,

DESIGNE Madame Fabienne LEGUICHER en tant que représentante permanente aux assemblées générales,

DESIGNE Monsieur Jérémie KLEIN en tant que représentant permanent aux assemblées spéciales,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Fabienne LEGUICHER

Le Maire
Fabienne LEGUICHER



Certifié exécutoire	
Transmission en Préfecture le	
Affichage ou publication	

REÇU EN PREFECTURE
le 13/06/2026